

C.C.A.S – RONCQ

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le **COMPTE ADMINISTRATIF** de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) que nous avons l'honneur de vous présenter ce soir au nom de Monsieur le Maire-Président, vient clôturer les mouvements financiers qui se sont tenus durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les comptes de 2019 se soldent par un excédent global de gestion de **267 398,07 €** se répartissant comme suit.

-	Section de Fonctionnement :			
	○	Résultat de clôture de 2018 (reprise)	+	51 873,82 €
	○	Résultat de clôture de 2019	+	51 642,69 €
		▪ EXCEDENT FINAL	=	+ 103 516,51 €
-	Section d'Investissement :			
	○	Résultat de clôture de 2018 (reprise)	+	169 207,94 €
		▪ Résultat de clôture de 2018	-	5 326,38 €
		▪ EXCEDENT FINAL	=	+ 163 881,56 €

On constate à nouveau que la section d'investissement présente un excédent final de près 164 K€. Lors du vote du budget supplémentaire 2020 qui sera tiendra, après le vote des comptes administratif et de gestion et affectation des résultats de l'année N-1, les membres du conseil d'administration du CCAS seront amenés à se prononcer sur le versement d'une subvention d'équipement à destination de la Maison de retraite « La Colombe ».

Cette subvention fera l'objet d'une délibération spécifique.

Il vous est proposé maintenant d'examiner plus dans le détail chacune des deux composantes de notre compte administratif 2019.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de l'année 2019 s'élève à hauteur de **51 642,69 €**. Celui-ci résulte de l'écart entre les dépenses et les recettes ordinaires arrêté comme suit :

-	DEPENSES	381 235,56 €
-	RECETTES	432 878,25 €

Lorsque l'on rajoute le résultat de clôture de 2018 (soit + 51 873,82 €), on constate un excédent final est **103 516,51 €**.

Les dépenses se répartissent entre mouvements réels pour un montant de **378 739,17 €** et des mouvements d'ordre (amortissements) de l'ordre de **2 496,39 €**

Les mouvements réels sont issus des chapitres ci-après :

- 011 - Charges à caractère général	220 793,51 €
- 012 - Charges de personnel	136 303,86 €
- 65 - Autres charges de gestion courante (subventions)	21 625,65 €
- 67 – Charges exceptionnelles	16,15 €

Plus précisément, le chapitre 011 dont le taux de réalisation est de près **87 %** par rapport aux crédits votés (pour mémoire 255 K€) comprend :

- Art. 604 – Achats de prestations de service	+/- 157 K€
o Sorties, banquets seniors ...	
o Repas anciens (domicile et convivial)	
Entre 2018 et 2019, tous repas confondus on passe de 25 809 repas en 2018 à 29 197 repas en 2019 soit une augmentation de + de 13 %. (voir dossier bureau)	
- Art. 60623 – Alimentation	+/- 3,2 K€
o Boisson restaurant convivial	
o Gâteaux maison de retraite	
- Art. 6281 – Cotisations diverses	+/- 19 K€
o Relais autonomie, assistance juridique...	
- 62878 – Remboursement de frais à d'autres organismes (aide aux familles aux revenus modestes : repas scolaires, ALSH, AMIS)	+/- 28,3 K€

Chapitre 012 – taux de réalisation est de **97 %**

Les charges de personnel s'élèvent à hauteur de **136 K€**. Ces charges comprennent la rémunération des personnels ainsi que les cotisations patronales.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – les crédits ont été consommés à hauteur de +/- **54 %**. Elles comprennent :

- Les subventions versées aux associations réparties comme suit :

Club du 3 ^{ème} âge Michelet	2 500 €
Club Fraternel du Blanc-Four	1 500 €
Bien vivre avec son diabète	2 000 €
Réconfort et sourire	1 500 €
Les Paralysés de France	500 €
Total	8 000 €

- Des aides (au travers de chèques service) et secours +/- 14 K€
Ceux-ci sont en baisse par rapport à 2018 (- 9 K€)

Chapitre 67 -

La dépense est dérisoire : 16,15 € et concerne le remboursement de repas à domicile.

Pour ce qui est des mouvements d'ordre, ceux-ci atteignent la somme de +/- 2,5 K€ et sont relatifs à la dotation aux AMORTISSEMENTS (équipements de bureau et informatique...)

Quant aux recettes, qui s'élèvent à +/- **433 K€** elles résultent principalement :

- Art. 706 – Repas servis aux Anciens +/- 157 K€
- Art. 7474 – Subvention municipale 274 K€
- Art. 773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs) et
- Art.7718 – Autres produits exceptionnels +/- 1,50 K€
(Apurement de charges)

Il faut ici noter que le subventionnement municipal représente **63 % des recettes budgétaires**.

Par ailleurs, il convient de rajouter le report de fonctionnement de l'année N-1 soit +/- 52 K€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

On constate un déficit de clôture de 5 326,38 €. Toutefois, si l'on rajoute la reprise du résultat de l'année N-1 (soit 169 207,94 €), l'excédent final est largement excédentaire et s'élève à **+/- 164 K€**.

- **DEPENSES** (Achat d'un logiciel + matériels informatiques
+ achat de mobiliers) **7 822,77 €**
- **RECETTES** (liées aux amortissements) **2 496,39 €**

- **Résultat reporté année N-1** **169 207,94 €**

Les recettes sont issues de la dotation aux amortissements (mouvement d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement) pour un montant de 2 496,39 € et de la reprise du résultat reporté de l'année N-1.
